

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34  
Nb. de représentés : 9  
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 35/1699 :**

Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2024

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. FERDE Thérèse, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 à la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Michel FONTAINE  
Affiché en préfecture  
974-219740164-20241021-35-1699-DE  
Date de transmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Affaire n°35/1699 : Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2024.**

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer leurs actions au regard des exigences exposées dans la loi. La présentation de ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est complémentaire au bilan social et au bilan d'activités.

L'édition 2024 du rapport de développement durable de la Ville de Saint-Pierre rend ainsi compte de l'impact des politiques publiques menées, mais aussi des perspectives qui s'y dégagent pour les années à venir au regard de 5 exigences :

- La lutte contre le changement climatique
- Le renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous
- L'émergence des modes de production et de consommation responsables

A travers ce rapport, il s'agit pour la Ville de Saint-Pierre, de permettre à son Assemblée délibérante de débattre des choix politiques structurants et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, mais aussi des finalités du développement durable.

Ceci exposé,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2024.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

